

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à							
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.		4 h. 40 ^m matin.		6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. » soir.		1 » 00 » soir.		2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
10 h. 21 »		5 » 45 » »		7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 ^m soir.	
Train de marchandises facultatif :				Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin.		Train de foire :		Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.			
				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.			

Cahors, 16 Octobre.

On annonce que, dans une de ses prochaines réunions, le conseil des ministres s'occupera d'arrêter les termes de la déclaration que M. Jules Ferry, président du conseil, portera, au nom du gouvernement, à la tribune des Chambres.

Cette déclaration portera sur les points suivants : instruction primaire, obligatoire, gratuite et laïque; réforme de la magistrature; coordination de la législation sur la presse; loi sur les tarifs des douanes, et peut-être, loi sur les associations.

Le Sénat votera-t-il jamais la laïcité de l'instruction? Supprimera-t-il l'inamovibilité de la magistrature? Quant au droit d'association, que M. Jules Ferry hésite à faire reconnaître, le Sénat pourrait bien le consacrer en adoptant la proposition déposée sur cette question par M. Dufaure.

Les Turcs, dit le *National*, n'ont qu'à lire les organes les plus importants de l'opinion européenne, pour comprendre jusqu'à quel point leurs tardives concessions tirent d'embaras le concert international. Sur un mot du Sultan, toutes les rodomontades ont cessé, et personne ne voudrait mettre en doute la sincérité de la mission conciliatrice de Riza-Pacha.

Tout est oublié en un jour, la mauvaise foi, les manœuvres dilatoires, les insolences de la Porte; la joie générale s'exprime avec une telle naïveté, qu'il n'est plus possible de prétendre que les menaces de l'Europe étaient sérieuses. Il y avait encore loin de Raguse à Dulcigno, et surtout aux Dardanelles, et l'aisance avec laquelle le cabinet comme la presse britanniques se contentent des gracieusetés d'Abdul-Hamid, fait un piquant contraste avec les récentes diatribes du *Times*.

On est si heureux d'avoir manqué l'occasion d'être énergique, qu'il n'est plus question de terminer l'affaire des frontières helvétiques; on se garde bien de rappeler qu'autrefois Dulcigno et Janina étaient étroitement liés, et que cette double question devait avoir une solution analogue. C'est vraiment un spectacle curieux que la diplomatie européenne s'inflige sans scrupule un pareil démenti sous la forme d'un prudent oubli.

Nous ne craignons qu'une chose, ajoute le *National*, c'est que les Turcs, gens peu enclins à rendre quand ils ne voient pas des adversaires résolus à prendre, s'exagèrent leur triomphe. Malgré leur dédain superbe pour la chrétienté, ils ne pouvaient s'attendre à cette explosion de confiance et de compliments. Ils sont capables de croire qu'ils peuvent encore impunément exploiter la situation et qu'il est permis d'abuser jusqu'au bout de l'Europe, lorsqu'elle témoigne si peu de fierté et de dignité. Si les Albanais s'avisent de refuser aux Turcs ce que Riza-Pacha leur propose, ne faudrait-il pas y voir un effet de l'enthousiasme prématuré avec lequel les grandes puissances célèbrent leur délivrance?

Voici de justes réflexions inspirées au *Temps*, par le procès Jung, sur les devoirs de la presse :

« Tout le mal, en cette affaire, vient du développement qu'a pris, depuis quelques années, ce qu'on appelle le reportage. C'est au reportage, entendu non plus seulement comme la recherche d'informations soigneusement contrôlées, mais comme l'art de créer, au besoin, ces informations lorsqu'elles n'existent pas, et d'aller, pour cela, fouiller jusque dans la vie intime des gens, que nous devons ces modifications regrettables qui se sont produites et qui tendent encore à s'exagérer dans les mœurs et la tenue d'une partie de la presse périodique.

« Non seulement la vie privée n'est à l'abri d'aucune inquisition ni d'aucune indiscretion, non-seulement on donne en pâture à la curiosité publique, avec une extrême facilité, l'honneur des familles, mais, la passion politique aidant, on en arrive à des procédés de discussion et de polémique qui ne tendent à rien de moins qu'à déconsidérer tous les hommes et tous les partis. La lecture de certains de nos journaux serait assurément de nature à donner aux étrangers une fort mauvaise idée de la France et de ses habitants. L'affaire Jung n'est malheureusement pas une exception. A chaque instant, les plus honnêtes gens sont traités comme des malfaiteurs; les hommes publics, et même parfois les particuliers, n'échappent pas aux plus fantaisistes *racontars* sur leur existence privée, sur leurs affaires de famille, sur leur femme, sur leurs filles, etc. Ce sont là de regrettables procédés, qui ne concordent pas avec les délicatesses de notre génie national.

« Le reportage à outrance allant jusqu'à la diffamation ne saurait entrer dans les habitudes de la presse française, et on pourra ne pas trop regretter l'incident Jung s'il rappelle à tout le monde, même aux « rois du reportage, » la réserve avec laquelle il convient d'accueillir les bruits et les prétendues informations qui touchent à l'honneur des individus et des familles. »

Nous avons souvent eu l'occasion de faire remarquer que la politique bonapartiste était une sorte de Janus à deux visages : l'un qui sourit à la réaction, l'autre à la démocratie.

Ce jeu en partie double a offert de nombreux épisodes. Il s'est trouvé des bonapartistes pour défendre le Seize-Mai et d'autres pour l'attaquer. Il s'en est trouvé pour voter l'amnistie et pour la repousser. Dans la plupart des questions soumises au vote de la Chambre ou du Sénat, le même groupe s'est partagé en bulletins bleus et en bulletins blancs. Tandis que M. Paul de Cassagnac tend la main aux légitimistes, M. Jules Amigues leur tourne le dos; le premier fait volontiers campagne avec les défenseurs du trône et de l'autel et maudit le socialisme; le second parcourt les campagnes et exploite le pire des socialismes, le socialisme rural. On remarquera, d'ailleurs, que ces deux

partis compères ne poléminent guère entre eux; ils ont eu tout au plus quelques querelles de circonstance, purement accidentelles. En temps ordinaire, leur secrète entente se trahit par un acharnement commun contre le régime actuel. L'ancien bonapartisme l'attaque directement sous le drapeau autoritaire; le nouveau cherche, en flattant la démocratie, à ramener peu à peu à sa cause les masses populaires.

M. Raoul Duval est de cette deuxième école, et il vient d'exposer tout au long son programme dans une lettre simultanément adressée aux directeurs de l'*Ordre* et du *Peuple français*. L'ancien député avait accepté, après la retraite de M. Pascal, de prêter son concours à ces deux organes du parti bonapartisme officiel, qui ont toujours passé pour être fidèles à l'inspiration du prince Jérôme. Il réitère aujourd'hui cet engagement et profite de l'occasion pour dire son mot sur la situation. M. Raoul Duval est de ceux qui pensent qu'en politique les récriminations ne servent de rien. Au rebours de certains de ses coreligionnaires, tels que les bruyants polémistes du *Pays*, il estime que la date du Quatre-Septembre appartient à l'histoire, et il la met délibérément sur le même plan que les coups d'Etat de Fructidor, de Brumaire, de Décembre, ou la Révolution de 1830.

Les bonapartistes devront donc accepter la République, et pour cela s'y caser, sans fausse honte aucune, avec armes et bagages. Une fois là, leur effort doit tendre à combattre en tout et partout pour la liberté. On estimera que le conseil ne manque pas d'originalité; l'œuvre sera d'autant plus méritoire qu'elle sera nouvelle pour l'immense majorité du parti; ce sera là pour les héritiers du 2 Décembre un changement d'habitudes complet. Mais M. Raoul Duval ne l'entend pas autrement : la République actuelle, cette République n'est, en réalité, pour lui, qu'une « monarchie sans ses garanties. » Il faut donc y introduire le droit d'association, le droit de se réunir et d'écrire, toutes les libertés démocratiques. La tentative assurément serait curieuse à suivre si elle était pratiquée; mais M. Raoul Duval peut-il croire qu'une telle manœuvre ait quelque chance d'être prise au sérieux? S' imagine-t-il qu'il y ait dans le parti bonapartiste des néophytes capables de servir la liberté avec des apparences sincères, ou des comédiens assez habiles pour ne pas laisser percer tout de suite le bout de l'oreille? Les républicains ne s'y tromperont pas.

(Temps).

La dispersion du parti bonapartiste est telle qu'il importe de le constater, pour les rares et derniers partisans qu'il peut conserver encore.

Revenons, en conséquence, sur l'élection sénatoriale des Côtes-du-Nord.

Sur 486 voix, le candidat bonapartiste a obtenu 16 suffrages!

Et cependant ce candidat s'appelait M. le comte de Champagny, député officiel sous l'empire, il était soutenu par M. le duc de

Feltre, l'*Armorique*, le *Peuple français* et l'*Ordre* qui le recommandaient en ces termes :

« A la veille du scrutin qui va s'ouvrir dans le département des Côtes-du-Nord pour l'élection de deux sénateurs, nous croyons devoir adresser un *chaleureux appel* aux conservateurs de toute nuance, comme à nos amis, pour les adjurer de voter tous sans hésitation, sans faiblesse, en faveur de M. le comte de Champagny. »

Malgré tout, le bonapartisme a obtenu 16 voix.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Éboulement de Bouziès.

Un éboulement considérable, dont la cause est encore inconnue, s'est produit le 13 au soir, dans la falaise de la rive droite du Lot, aux *Coudoulous*, à peu de distance en amont du souterrain du chemin de grande communication de Cahors à Figeac.

La masse détachée de l'ensemble de la montagne est tombée en se divisant en gros blocs sur le chemin et dans la rivière. Elle mesurait 20^m de longueur, 10^m de profondeur et 65^m de hauteur, ce qui donne un cube de 13000^m, dont à peu près 8000^m forment une espèce de pyramide allongée qui obstrue les trois quarts de la largeur du Lot.

La force du choc a été telle, qu'un certain nombre de pierres ont été projetées sur la rive opposée, jusqu'à une distance de cent et quelques mètres, et ont pénétré dans le sol.

Il est à craindre, si une crue survenait, que l'obstacle opposé à l'écoulement des eaux ne détermine l'ouverture d'un nouveau lit de la rivière, à travers la plaine à sol très-meuble de la rive gauche, et la destruction du canal de dérivation aboutissant à l'écluse de Ganil.

Nous apprenons que M. Cohen, ingénieur en chef de la navigation du Lot, s'est transporté immédiatement sur les lieux et a pris d'urgence les mesures nécessaires pour assurer le passage des bateaux, et les travaux à l'aide desquels il espère conjurer la production de tout désastre. Ces travaux ont dû commencer dès ce matin, samedi, et si une crue ne vient pas les contrarier, les chances de danger pourront disparaître dans une quinzaine de jours.

Il serait vivement à désirer que les habiles photographes de notre ville conservent, par des clichés pris de points de vue convenablement choisis sur la rive gauche, l'aspect à la fois curieux et terrifiant que présente une masse aussi considérable de rochers éboulés, dont la superposition grandiosement bizarre est difficile à imaginer.

Depareilles vues seraient évidemment très-recherchées, non seulement par les curieux et les voyageurs, mais encore par les savants des grandes villes, désireux de conserver le souvenir d'un accident heureusement fort rare dans les annales géologiques de nos contrées.

Le bruit se répand qu'un homme conduisant une charrette de vendanges, dans la nuit du 13, sur cette route, n'aurait pas reparu depuis à son domicile. Le malheureux aurait-il été englouti sous les rochers? Nous n'osons pas nous arrêter à cette horrible pensée, et nous attendons à cet égard des informations précises.

Concours régional.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient, par un arrêté récent, de fixer les dates des concours régionaux qui auront lieu dans le courant de l'année 1881 : Lot, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Tarn, Tarn-et-Garonne.

M. Ducan, avocat à Bordeaux, est nommé conseiller de préfecture à Cahors, en remplacement de M. Bermont Lacombe.

Une dépêche de Philippeville nous annonce que le bataillon du 7^e de ligne est heureusement arrivé.

La Commission chargée de statuer sur les demandes d'exemption du service militaire, comme soutiens de famille, s'est réunie hier à la Préfecture.

Plus de cent cinquante dossiers lui étaient soumis, et, d'après la loi, elle a dû restreindre au 4 % du contingent, c'est-à-dire à 45, le nombre des exemptions.

La séance a été des plus laborieuses et n'a pas duré moins de sept heures.

Un deuil cruel vient de frapper M. Bex, ancien directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Cahors. — Il a perdu, à l'âge de 27 ans, son fils, M. Bex Lucien, commis de trésorerie, à Saigon. Les nombreux amis que la famille Bex a laissés à Cahors prendront une vive part à sa douleur.

Affreux événement à Souillac. — Dimanche dernier, vers 5 heures du soir, on entendait une forte détonation dans la chambre de M. D..., ancien employé des tabacs. On se précipitait aussitôt et on ne trouvait plus qu'un cadavre à la face horriblement mutilée et baignant dans son sang. Comment ce drame sanglant s'était-il accompli? On l'explique généralement de la manière suivante : M. D..., voulant mettre son fusil à l'abri des enfants, qui venaient souvent jouer dans sa chambre, l'aura saisi sans précaution et le coup sera parti. Cet affreux accident a mis en émoi toute la population souillagaise.

Six empoisonnements dans un village voisin de Saint-Denis, près Martel. — Dimanche, tous les membres d'une famille, après avoir mangé des champignons, se sentirent pris de fortes douleurs d'entrailles. Un médecin, mandé quelques heures après, a jugé grave l'état de ces six victimes d'une imprudence inconcevable; car tout le monde sait que les petits champignons blancs qui poussent contre le tronc des arbres sont dangereux. C'était avec cette espèce de cripthogames que la malheureuse famille avait pris son repas.

On nous écrit de Gignac, canton de Souillac :

La foire du 7 octobre a été belle : les transactions ont repris; tout le monde paraissait satisfait; mais pourquoi remarquait-on MM. Campagne, vétérinaire épizootique du canton, et le commissaire de police, examiner attentivement le bétail à corne, les moutons et les porcs? C'est qu'ils n'ignoraient pas l'existence d'une épizootie qui sévit dans notre commune, ainsi que dans le canton. Elle prend ici des proportions effrayantes. C'est la fièvre aphteuse, désignée sous le nom de Cocotte, vulgairement *mal blanc*. Cette maladie est contagieuse non seulement pour les animaux de l'espèce bovine, mais elle est susceptible de se communiquer aux moutons, à la chèvre, au porc, au cheval; aux oiseaux et même à l'homme. Elle prend une rapide extension. Nous l'avons malheureusement expérimentée ici. Si elle est enrayée en ce moment, on le doit à M. Campagne, ce vétérinaire

intelligent et dévoué, qui, accompagné de M. le commissaire de police, a été dans tous les villages, dans tous les hameaux, dans tous les étables envahies. Il a ordonné la séquestration, et a fait afficher les moyens curatifs, qui ont parfaitement réussi.

Il serait bon qu'il fût pris de semblables mesures dans les parties du département où existe ce mal terrible.

X*** propriétaire.

Archéologie locale

Dans l'enclos de la Miséricorde, de la Grande Chartreuse de Cahors, en agrandissant un puits, nos lecteurs le savent déjà, on a découvert un aqueduc de l'époque gallo-romaine, très bien conservé sur un assez long parcours. Des tessons, verre et poterie, de la même époque, et une défense de sanglier ont été trouvés aussi dans cet ancien égout comblé par la vase et par le gravier.

Une voie battue indique une élévation de trois ou quatre mètres au moins du niveau actuel du sol sur l'ancien.

Cet aqueduc est formé de deux murailles parallèles ayant conservé leur aplomb. Un homme peut circuler dans ce corridor en se courbant un peu. Les dalles qui retenaient la terre au-dessus de l'égout sont encore en place mais brisées.

L'égout dont nous parlons court du N. E. au S. O. et va rejoindre, presque au fond du jardin du Refuge, un aqueduc plus grand et voûté qui court, de l'Est à l'Ouest, dans la direction de la gare.

Dans la dernière séance de la *Société des Études* du Lot, M. Malinowski a parlé d'un monument cadurcien qui se trouve dans la salle du *Prince Noir* au Musée de Montauban. C'est une cheminée, style renaissance, ornée de l'armoire de Cahors. C'est toujours un pont à cinq tours, mais l'écusson est accompagné d'un chien debout et d'un ours réunis par la même chaîne. C'est évidemment l'allusion au nom de notre ville qui est aussi représenté par ces deux animaux dans une maison de la rue Nationale. Quant à la cheminée du Musée de Montauban, elle provient d'une maison que le collège Pellegrin possédait jadis dans cette ville et qui existe encore. La *Société des Études* se propose de demander à M. l'abbé Portier, président de la Société archéologique montalbanaise, l'envoi d'un dessin ou d'une photographie de cette cheminée monumentale qui intéresse notre ville.

LES CARTES POSTALES.

Depuis le 1^{er} octobre, des cartes postales, avec réponse payée, du prix de 20 centimes, peuvent être échangées entre la France et l'Algérie, d'une part, et l'Autriche-Hongrie, d'autre part.

Ces cartes peuvent être soumises à la formalité de la recommandation et donner lieu, dans ce cas, à l'émission d'un avis de réception.

D'après une circulaire ministérielle relative à la police de la pêche, les prescriptions de l'article 1^{er} du décret du 10 août 1875 doivent recevoir leur application dans les conditions suivantes, savoir :

« Du 20 octobre exclusivement au 31 janvier inclusivement, la pêche est interdite pour le saumon, la truite et l'ombre chevalier; — du 10 novembre exclusivement au 31 décembre inclusivement, pour tous les autres poissons et pour l'écrevisse. »

Le *Courrier du Tarn* dit que le phylloxera fait son apparition dans les vignobles de la commune de Castelnaudary.

Instruction publique.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

On annonce que M. le Ministre de l'Instruction publique, président du conseil, a décidé de prendre un arrêté prescrivant des mesures transitoires pour la période qui s'étend jusqu'à la session de juillet-août 1883, date où le nouveau programme du baccalauréat ès-lettres doit être appliqué en entier.

En vertu de cet arrêté, à partir de la session

juillet-août 1881, l'épreuve écrite de la première partie du baccalauréat comprendra : une version latine, une composition française sur un sujet de littérature ou d'histoire, et un thème de langue vivante.

Aux sessions de juillet-août et novembre 1881, l'épreuve écrite de la seconde partie de l'examen comprendra : une composition française sur une question empruntée au programme de philosophie tel qu'il est fixé par l'arrêté du 2 août 1880, et une version de langue vivante, conformément au décret du 25 juillet.

A partir de la session de juillet-août 1882, l'examen comprendra : la composition française mentionnée ci-dessus, et une composition sur un sujet scientifique d'un caractère élémentaire pris dans le programme de la classe de philosophie, tel qu'il est fixé par l'arrêté du 2 août 1880.

Pour les langues vivantes, jusqu'à la session de juillet-août 1883 exclusivement, tant à l'examen oral qu'à l'examen écrit des deux séries, les candidats auront le droit de choisir entre l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'arabe, dans les académies où le droit d'option a été reconnu par les arrêtés des 26 décembre 1874, 28 mai et 10 novembre 1875.

Jusqu'à la session de juillet-août 1883 exclusivement, les candidats à la première partie de l'examen auront le droit d'option, à l'épreuve orale, pour l'explication des auteurs français, latins, grecs, anglais et allemands, entre l'ancien et le nouveau programme. Cette option devra être indiquée au moment même de l'inscription.

Les candidats qui opteront pour les auteurs du nouveau programme devront désigner au jury : 1^o aux sessions de 1881, pour chaque langue, quatre ouvrages d'auteurs différents pris dans le programme de la classe de rhétorique; 2^o aux sessions de 1882, pour chaque langue, six ouvrages d'auteurs différents pris par moitié dans les programmes des classes de seconde et de rhétorique.

Aux sessions de 1881-1882, les interrogations sur les principales notions de littérature classique se feront d'après les auteurs expliqués par le candidat. — Aux mêmes sessions, les candidats seront interrogés sur l'histoire et la géographie, conformément au programme du 25 juillet 1874.

Aux sessions de 1881, à l'épreuve orale, dans la seconde partie de l'examen, les candidats seront interrogés sur la philosophie, l'histoire et les sciences, conformément au nouveau programme prescrit pour la classe de philosophie, et sur les langues vivantes, conformément aux anciens ou aux nouveaux programmes, selon le droit d'option reconnu par l'article 2 du présent arrêté.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative au certificat d'études primaires, destinée sinon à le soumettre à une réglementation uniforme, du moins à en déterminer la valeur moyenne. — Le ministre a pris, d'ailleurs, à cet effet, un arrêté fixant quelques règles générales, mais laissant toute latitude pour leur application.

Une des questions résolues par le règlement a trait au nombre et à la nature des épreuves dont l'examen doit ou peut se composer. — Le ministre donne, sur ce point, les explications suivantes : « Le certificat d'études primaires élémentaires n'est pas, dans la pensée du conseil supérieur, une sorte de diminutif de brevet de capacité, et comme un semi-diplôme à l'usage de quelques jeunes gens d'élite se préparant à la carrière de l'enseignement. Il est destiné à devenir très général, à être recherché et obtenu par tout élève qui aura fait, de sept à quatorze ans, des études primaires, régulières et complètes. Dans un temps qui n'est pas éloigné, je l'espère, à chaque enfant qui se présentera pour entrer en apprentissage, le patron demandera son certificat d'études comme la garantie ordinaire d'une intelligence et d'une instruction moyennes... »

« C'est dans cet esprit que le conseil supérieur a réduit le plus possible le nombre des épreuves écrites et orales. Il n'a pas voulu y admettre d'autres matières que celles qui font partie du programme obligatoire, d'après les lois de 1830 et de 1867. Encore a-t-il jugé à propos de

mettre à part la première de ces matières, l'instruction religieuse; en effet, la consécration qui pourrait être donnée à l'enseignement de l'histoire sainte et du catéchisme par un diplôme purement scolaire, serait illusoire, puisque le véritable et le seul certificat valable en cette matière est délivré par l'autorité religieuse, qui juge souverainement les catéchismes.

Aux yeux des familles comme aux yeux du clergé, le certificat d'études ne peut tenir lieu de certificat de première communion; l'usage d'avance fixé à ces deux titres si indépendants l'un de l'autre leur valeur et leur caractère absolument distincts; il n'y a aucune raison de modifier cette situation.

On écrit de Toulouse, 14 octobre :

« Ce matin, à huit heures, deux commissaires de police, assistés de sergents de ville et de gendarmes, ont procédé à l'expulsion des Jésuites qui étaient entrés au Collège Sainte-Marie pour faire leurs cours, comme à l'ordinaire. — Treize jésuites ont été expulsés de l'établissement par force, et après avoir protesté contre la mesure prise envers eux, disant qu'ils se trouvaient dans l'établissement non comme Jésuites, mais comme faisant partie du clergé séculier par autorisation du cardinal et de l'archevêque.

Après avoir stationné un moment sur la place Saint-Sernin, les Jésuites expulsés ont été dispersés par la gendarmerie. — Des sergents de ville gardent les huit issues du Collège. — Les gendarmes font circuler la foule dans les rues avoisinantes. »

Liste des jeunes gens admis

à la Ferme-Ecole du Montat.

Apprentis titulaires.

- 1^o Amadiou F., de Sénailac, né le 29 mars 1861.
- 2^o Gibily, F., de Laperche, né le 18 mai 1863.
- 3^o Guillard, J., de Ginouillac, né le 7 fév. 1864.
- 4^o Rouveix, J.-H., de Grèzes, né le 7 juin 1863.
5. Escrouzailles, J.-P., de St-Géry, né le 22 fév. 1863.
- 6^o Brugallières E., de Boissières, né le 16 août 1863.
- 7^o Labarrières, E., de Trespoux, né le 25 août 1863.
- 8^o Caniac, Pierre, de Corn, né le 23 août 1864.
- 9^o Barrau, Louis, de Douelle, né le 17 octobre 1861.
- 10^o Frézals, L.-E., de Carnac-Rouffac, né le 14 août 1862.
- 11^o Lestrade, A., de Cuzance, né le 2 décembre 1863.
- 12^o Bonssaroque, A., de Labastide-du-Vert, né le 9 novembre 1862.
- 13^o Lacam, E.-A., de Beaumat, né le 27 avril 1874.
- 14^o Manrel, P., de Vayrac, né le 5 avril 1862.
- 15^o Nigon, E., de Lissac, né le 40 octobre 1862.
- 16^o Courville, B., de Pern, né le 17 décembre 1861.

Apprentis supplémentaires.

- 17^o Girma, J., du Montat, né le 22 janvier 1864.
- 18^o Bru, P., d'Arcambal, né le 13 avril 1863.

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« La rentrée des élèves de l'Ecole de Sorèze a eu lieu lundi sans incident. — On sait que les religieux du tiers ordre de Saint-Dominique, qui dirigeaient cinq collèges en France, celui de Sorèze compris, se sont sécularisés. Le général des dominicains, avec l'assentiment du Pape, a relevé ces religieux de leurs vœux monastiques, puis l'autorité diocésaine les a incorporés au clergé relevant de son obédience, de ce qu'on nomme l'ordinaire diocésain. — L'archevêque d'Albi a alors confié aux religieux de Sorèze, devenus ainsi prêtres séculiers, la mission d'instruire la jeunesse.

L'abbé Régnier, directeur actuel, ne diffère du Père Régnier, prieur l'an dernier, que par son titre nouveau, et ses principaux auxiliaires sont dans une situation identique. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MARMANDE.

Audience du 1^{er} octobre.

Présidence de M. DURIEU, président.

Labrouche, Jean, et Roques, Pierre sont deux commissionnaires en vin peu délicats, qui, pour augmenter la commission, ne trouvent rien de mieux que d'ajouter deux barriques d'eau à quarante-quatre barriques de vin et d'addresser ce vin, ainsi additionné d'eau, à MM. Lasserre et Gaillac, négociants à Bordeaux.

Prévenus par une lettre anonyme du vol dont ils étaient victimes, MM. Lasserre et Gaillac déposèrent une plainte entre les mains de M. le Procureur de la République de Marmande.

A l'audience de ce jour il s'est révélé des faits curieux. Ainsi M. Gaillac a été obligé de déclarer que pour se faire indemniser de la perte qu'ils éprouveraient sur les vins que Labrouche leur avait vendus, par suite de l'addition de deux barriques d'eau, ils se sont fait souscrire par Labrouche pour 2,000 fr. de valeurs dont 500 fr. se trouvent déjà payés. Ce genre de procédé draconien a paru surprendre vivement le tribunal. Après une brillante plaidoirie de M^e Brezetz pour Labrouche et de M^e de Villepreux pour Roques, le tribunal a condamné Labrouche à un mois de prison et Roques à six jours de la même peine.

Nous avons annoncé ces jours derniers l'arrestation à Toulouse d'une jeune femme de 28 ans, sous prévention de tentative d'assassinat sur la personne d'un jeune homme de 26 ans.

Le Progrès libéral nous apporte aujourd'hui des détails sur cette affaire :

La dame Marie Barreau, née Parède, originaire d'Auvergne, vivait à Toulouse séparée de son mari qui, dit-elle, l'avait abandonnée pour aller habiter Bordeaux.

Dimanche dernier, elle était allée dans sa famille, à l'occasion de la fête locale. Elle avait appris qu'un jeune homme, nommé St-André, récemment libéré du service militaire, était rentrée à Auvergne. Ce jeune homme, pour lequel elle avait conservé une vive affection, lui donna rendez-vous, à minuit, dans un jardin.

C'est là que le crime a été commis.

Marie Barreau a raconté que, pendant qu'elle causait avec le jeune homme, un coup de feu parti on ne sait d'où, avait atteint le jeune homme au cou. Effrayés, tous deux avaient pris la fuite. Le lundi matin, elle rentrait à Toulouse. C'est dans ses appartements de la rue des Balances qu'elle a été arrêté. La police a saisi chez elle un paquet de linge sale et des couteaux de table.

Quant au jeune St-André, il eut assez de force pour regagner son domicile, il raconta à sa famille qu'il s'était blessé en tombant.

Il eut une forte hémorragie. Le médecin qui a examiné la blessure croit qu'elle a été faite avec un stylet.

L'état du jeune St-André n'est pas désespéré. Il est resté deux jours sans parler. La perte du sang l'a beaucoup affaibli.

Le fait suivant s'est produit dernièrement à Cognac, dit le Journal de Lot-et-Garonne :

Un gamin de 15 ans s'est présenté de nuit au domicile de son oncle, et armé de deux pistolets chargés jusqu'à la gueule, il l'a menacé de lui brûler la cervelle s'il ne lui remettait pas une certaine somme d'argent. — L'oncle, quelque aburi qu'il fût, a prié son neveu d'aller chercher la monnaie de mille francs. Le jeune homme a consenti à faire cette démarche. Pendant son absence, deux gendarmes sont arrivés et se sont cachés dans une chambre. — A sa rentrée, le terrible montard a colleté son oncle et a provoqué l'intervention des gendarmes, qui après l'avoir garrotté, l'ont mis à la disposition du parquet.

Les recherches de l'enquête sur le vol des Messageries maritimes de Bordeaux dont nous avons entretenu nos lecteurs, ont été aidées ces jours-ci par l'arrivée d'une bien curieuse lettre anonyme, adressée à M. Leblanc, caissier, et lui révélant le nom des voleurs. Cette lettre, immédiatement remise au parquet, a été examinée avec soin. Comme elle portait le timbre de Cadillac, des agents ont été expédiés dans cette ville, et l'auteur de la lettre n'a pas tardé à être découvert.

C'était un sieur F. C., ancien élève en pharmacie, et pour le moment pion dans une pension de la ville. L'inspecteur Caubain, qui avait ainsi mené à bien la difficile mission qui lui avait été confiée, s'assura de la personne de F. C., qu'il reconnut pour un individu condamné par défaut à six mois de prison à Bordeaux, pour attentat aux mœurs.

F. C., interrogé, a avoué avoir su les projets des voleurs avant le coup. Ceux-ci voulaient

obtenir de lui, une poudre stupéfiante pour endormir le caissier et le voler; F. C., refusa. F. C., craignant d'être inquiété plus tard, avait l'intention de raconter tout ce qu'il savait au caissier, M. Leblanc.

BANQUE DE FRANCE Avis au Public.

Jusqu'à présent, la Banque imposait à ceux de ses Comptes Courants qui ne résidaient pas dans les villes où elle a des Succursales, l'obligation d'y élire domicile et de s'y faire représenter.

Cette règle, qui privait des bienfaits du crédit une classe considérable de négociants et d'industriels qui habitent les petites villes ou la campagne, vient d'être modifiée par le Conseil Général de la Banque.

A l'avenir, les négociants domiciliés hors du chef-lieu des Succursales pourront être, avec l'approbation du gouvernement de la Banque, admis au Compte Courant, avec faculté d'escompte, sans condition de résidence.

La remise des bordereaux d'escompte, l'envoi des fonds, et en général toutes les opérations effectuées entre la Banque ou ses Succursales et les Comptes Courants extérieurs pourront se faire par correspondance.

Les Directeurs des Succursales ont reçu les instructions nécessaires pour la mise à exécution de ces nouvelles mesures, et ils les porteront à la connaissance des négociants intéressés.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 9 au 16 octobre.

- Naisances. Prieur, Jules, au Roc de Peyret. Teulière, Berthe, rue de Rempart, 23. Labruyère, Marie, rue Darnis, 44. Arthous, Marie, à St-Georges. Céliari, Edouard, (naturel), rue Nationale, 32. Cavalé, Auguste, (naturel), rue Nationale. Jouffreau, Augustin, (naturel reconnu), rue St-André, 10. Charles, Elie, rue St-Laurent, 11. Guiraudet, Alfred, à Bégoux. Mariages. Gaillard, Charles, et Brousse, Marie. Hugou, Jean, et Redouls Jeanne. Mignaud, Claude, et Granot, Marie. Décès. Lanteires, Hubert, 2 mois, à St-Georges. Sylvestre, Marie, s. p., 36 ans, rue Salvezou, 1. Auria, Balique, s. p., 67 ans, rue St-James, 12. Laucou, Guillaume, 76 ans, rue des Badernes. Gramont, Marie, 1 mois, à Cabessut. Ferby, Pierre, prop., 72 ans, rue Lastié. Chapou, Jean, sellier, 52 ans, rue Lastié. St-Amand, Antoine, cord., 63 ans, rue Lastié.

BULLETIN AGRICOLE

Foire de Villeneuve-sur-Lot, du 13 :

Réunion peu nombreuse à cause du mauvais temps de la nuit et de l'extrême matinée, mais relativement bonne pour les affaires qui s'y sont traitées.

Les veaux et les genisses pour la consommation et l'élevage ont subi une hausse d'environ dix francs par tête.

Les moutons gras étaient cotés à 80 cent. le kilogr., sur poids.

Les porcs demi-gras, pour la consommation, se payaient entre 1 fr. et 1 fr. 20 le kilogr., vifs. Les porcelets conservent la valeur acquise, avec tendance à la hausse.

Les oies en troupe se vendaient au taux de 1 fr. 80 le kilogr., et les dindons à celui de 1 fr. 90 et 2 fr.

Volailles chères; œufs, 95 cent. et 1 fr. la douzaine.

Malgré la pluie, il s'est porté environ quatre cents quintaux de prunes sur le marché. La vente est toujours active.

Voici les derniers cours : 40 à 45 fruits au 1/2 kilogr., 110 fr. Commune, 15 fr. Le tout les 50 kilogr.

Nous lisons dans l'Echo de la Dordogne :

D'après les nouvelles que nous recevons de tous côtés, la récolte en vin sera médiocre cette année dans les départements qui nous environnent. Le pays le mieux partagé sous ce rapport

est, paraît-il, l'Agenais; dans le Bordelais, le rendement est faible, plus encore dans les Charentes, surtout dans la contrée qui fournit les meilleures eaux-de-vie de Cognac. Autour de Périgueux, les vendanges se terminent dans de bonnes conditions. Le raisin, dans les vignobles épargnés, est de bonne qualité. Vers le nord-ouest du département, on se plaint du manque de maturité, de même que de la rareté des grappes.

Le bureau météorologique du New-York-Herald communique les informations suivantes :

Une perturbation arrivera sur les côtes nord des îles Britanniques et de la Norvège entre le 16 et le 18. — Pluies du sud tournant au nord-ouest; bourrasques ou forts vents.

LES VENDANGES EN ALSACE.

On écrit de Barc, 7 octobre, à la Presse d'Alsace et Lorraine :

L'ouverture des vendanges dans les communes de Barc, Guelwiller, Keilligsstein et Mittelbergheim a eu lieu lundi, 11 octobre courant. Nos vignes se trouvent, à de rares exceptions près, dans un état peu satisfaisant et la récolte sera très médiocre par rapport à la quantité; quant à la qualité, comme la saison a été favorable à la vigne, on peut espérer qu'elle sera meilleure que l'année dernière.

On écrit de Nancy au Courrier de Metz :

On s'occupe de la vendange en ce moment, mais on est fortement déçu sur le rendement. Les raisins se vendent 45 fr. les 100 kilos; on dit que sur les bords de la Moselle, à Dosnot, ils se vendent 50 fr., mais le prix a été annoncé à son de caisse. La qualité du vin sera très-bonne. Les règlements mis en vigueur par les douanes ne sont pas étrangers à cette augmentation du prix du raisin. Le mout pèse au hectolitre 10 degrés pour les grosses races, et 12 degrés pour les espèces fines. Les arrivages de raisins d'Italie répondent bien au désir des commerçants en vin. Ces raisins ont du sucre et de la couleur, ils reviennent meilleur marché que ceux du pays. Beaucoup pèsent deux kilos pièce.

LES VENDANGES EN SUISSE.

On écrit de Lugano à la Gazette de Lucerne :

Les vendanges qui ont commencé ces jours-ci dans le district de Lugano, ne se présentent pas cette année sous un aspect bien réjouissant. Une grande quantité de ceps n'ont pu résister aux grands froids de l'hiver dernier. En outre, la vieille vigne indigène est depuis des années atteinte d'oïdium. Comme remède contre cette maladie, on emploie le souffrage, mais cette opération n'a pas toujours le succès qu'on en espère.

A cette calamité vient de s'en joindre une autre, c'est la Peronospora viticola qui cause la chute des feuilles et empêche les raisins d'arriver à maturité.

Dernières Nouvelles

Paris, 15 octobre.

Hier, M. Jules Ferry revenait de dîner chez lord Lyons, son cheval s'empêta, la voiture heurta le trottoir, place Bellechasse, et versa. M. Ferry n'a pas été blessé.

Des poursuites seront intentées contre le journal le Petit Républicain pour publication de son feuilleton. L'auteur est arrêté sous prévention d'outrage à la morale publique.

Le gouvernement a décidé de poursuivre rigoureusement tous les auteurs, éditeurs et même distributeurs de semblables écrits.

La France dit que le général de Cissey a envoyé sa démission de commandant du 11^e corps d'armée.

La France, parlant de l'impunité accordée à certains militaires, dit : Il faut que cela cesse; que chacun ait la responsabilité de ses actes. Il ne faut plus que les conseils de guerre soient seulement pour les petits, et que les grands passent à travers.

M. Gambetta est rentrée hier au Palais-Bourbon.

M. Léon Say, président du Sénat, rentrera également à Paris dans le courant de la semaine prochaine.

M. Félix Pyat est cité à comparaître aujourd'hui, samedi.

Mgr Druon, supérieur de notre église nationale de St-Louis-des-Français, à Rome, a été reçu par M. le ministre des affaires étrangères. M. Barthélemy-Saint-Hilaire a assuré ce prélat de ses sympathies personnelles et de la sollicitude du gouvernement à l'égard d'un établissement dont il apprécie toute l'importance et l'utilité au point de vue national. Cet établissement, dont Mgr de Bonnechose a été directeur pendant neuf ans, est entretenu par des fondations pieuses et charitables, et ne coûte rien au budget national.

On annonce qu'une réunion bonapartiste aura lieu, dimanche prochain, au cirque Fernando, dans le but de protester contre la conduite du prince Jérôme. Cette réunion est organisée à l'instigation de MM. P. de Cassagnac et Amigues, dans l'espoir de contraindre le prince à abdiquer en faveur de son fils Victor.

Basosich, 14 octobre.

L'amiral Seymour a annoncé officiellement à tous les amiraux et aux commandants des navires autrichiens et allemands, que le prince de Monténégro lui avait fait savoir que la Turquie avait pris des dispositions pour la remise immédiate de Dulcigno, et chargé Riza-pacha d'accomplir cet acte.

Sir Charles Dilke, le sous-secrétaire d'Etat du Foreign-Office, membre du Parlement, est arrivé à Paris. Il a fait des visites à M. Tirard, à M. Barthélemy-Saint-Hilaire, auxquels il a été présenté par lord Lyons. Il est installé au Grand-Hôtel, avec un sous-secrétaire, et tout indique que son séjour à Paris doit être de quelque durée.

DÉPÊCHES

Paris, 16 octobre.

Le conseil de la régence de la Banque de France a décidé, hier, d'élever le taux de l'escompte de 2 1/2 à 3 1/2 pour cent.

Bourse de Paris

Cours du 14 octobre.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Rente 3 p. 0/0, 85.35; 3 p. 0/0 amortissable, 87.35; 4 1/2 p. 0/0, 115.00; 5 p. 0/0, 120.50.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE

est rédigée par des célébrités littéraires et scientifiques. Chaque numéro contient, en outre, une chronique de mode, accompagnée d'un patron découpé. C'est le journal indispensable à tous les foyers dont il est le conseil écouté.

Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de véritables occasions de séduction et de bon marché.

Abonnement: 10 fr. par an.

Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an. Adresser mandat-poste à M. le directeur de la Vie Domestique, 39, rue Richer, — Paris.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses, sueurs nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la

vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, honore la digestion et le sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris. Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

Paiement d'intérêts (7^e coupon 15 janvier). Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande. Nota. — La Banque orientale a payé 16 pour 0/0 à ses adhérents dans les six derniers trimestres.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 1^{er} octobre.

La grande réforme universitaire ou le nouveau plan d'études, par M. Francisque Boullier, de l'Institut.

Le général Bernadotte, ambassadeur de la République française à Vienne, par M. Frédéric Masson. Le mariage de Célémène, roman par MM. Edmond Texier et Camille Le Senne.

Le maréchal Bugeaud, d'après des documents inédits et sa Correspondance intime, par M. le comte d'Ideville.

Les origines du système financier actuel, par M. René Stourm.

Une femme du monde à la Nouvelle-Zélande, Lettres de Lady Barker, par F. B.

Carola, nouvelle galicienne, par M. Sacher-Masoch. Revue musicale, par M. Albert de Lassalle.

La quinzaine politique, par M. Louis Joly. Bibliographie.

Bureaux: 13-15, quai Voltaire, Paris.

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 15 octobre.

La Guerre russo-turque: Au Directeur de la Nouvelle Revue.

L'Égale de l'Homme: Lettre à M. Alexandre Dumas (Première partie), par M. Emile de Girardin.

Un humoriste à l'Assemblée Constituante: Mirabeau-Tonneau, par M. F.-A. Aulard.

Madame de Dreux (Deuxième partie), par M^{me} Henry Gréville.

Poètes grecs contemporains: Ecole de Constantinople, par M^{me} Juliette Lamber.

Le Marinier (Quatrième partie), par M. Jules de Glouvet.

Lettres sur la Politique extérieure. Chronique politique.

Journal de la quinzaine. Bulletin bibliographique.

Paris, 23, boulevard Poissonnière.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 1032^e livraison (16 octobre 1880). — Explorations aux isthmes de Panama et de Darien en 1876, 1877, 1878, par M. A. Reclus, lieutenant de vaisseau. — Texte et dessins inédits. — Douze dessins de G. Vuillier, avec une carte.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 411^e livraison (16 octobre 1880). — TEXTE: Cadette, par M^{me} Zénaïde Fleuriot. — L'Aconit, par H. de la Blanchère. — Les Jeux de balle, par Frédéric Dillaye. — Les Bibliothèques, par A. Brete lisse. — Les nouveaux Drapeaux. — Petite Rose, par André Gérard. — Le Lycée de Versailles par Charles Joliet. — Les Plantes carnivores, par Th. Laly. — A travers la France: Albi, par Anthyme Saint-Paul.

DESSINS: Tofani, Faguet, G. Doré, Gilbert, Taylor. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS 20 ans de succès AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES. A PARIS et CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

GRAINE DE LIN TARIN
Pharmacie, place des Petites-Pères, 9, PARIS
Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie.
Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.
La boîte: 1 fr. 30
EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC
CARTRES DE MANGEAISONS VICE DU SANG
POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot: 2 fr.
ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors.

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Châneaux à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien l'honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour clasaison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A.-G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT. Nérac, 1877.

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT. Italie, 1878.

1^{er} prix médaille d'OR. Agen, 1879.

TUILES (sept modèles), BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiments et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et Briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

ON DEMANDE de bonsoyeurs, Moteurs, Estampes pour Fleurons, poinçons, coupes suspensions, statues et autres ornements.

A VENDRE

BONNE OCCASION

des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, Chez M. Douyssel, route Capetang, Béziers (Hérault).

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN

Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^r Première Année

Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS À LOTS
PARAISSENT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Taitbout — Paris

HORS CONCOURS à l'EXPOSITION Universelle de 1867

PREMIERS PRIX
aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE à LOURDES
Fondée en 1729

ADMINISTRATION
PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

CHOCOLAT PAILLASSON

AU PREMIER CHEMISIER E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETTELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. IDIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafons. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

GRAND HOTEL-RESTAURANT du Palais National

Le Sieur L. LACASSAGNE, fils, propriétaire de cet Etablissement prévient MM. les voyageurs et les familles que l'on trouvera dans cet Hôtel tout le confortable d'une maison de premier ordre.

Omnibus à tous les trains.